



Du harcèlement en réseau au harcèlement global

Harcèlement Moral - Mobbing - Gang Stalking
Harcèlement d'Etat

Josselyne Abadie

21 octobre 2011

<http://conscience-vraie.info/harcelement-en-reseau.htm>



Dans notre société il est un type de harcèlement dont quasiment personne ne parle. Ce harcèlement consiste à désigner une personne comme une cible et à la faire persécuter par le biais des groupes et des réseaux. Les personnes qui collaborent et qui sont manipulées ne connaissent pas l'envergure et la gravité de la situation, ni dans quelle mesure elles sont elles-mêmes visées.

Un peu partout dans le monde des voix s'élèvent contre ces pratiques dans lesquelles des entités gouvernementales sont impliquées ainsi que des réseaux obscurs.

Ce document est diffusé en lecture seule. Toute reproduction ou utilisation commerciale est interdite
Copyright © Josselyne Abadie

(Ref. CV1101A)

Sommaire

Introduction.....	3
Définition : le harcèlement moral et le harcèlement en réseau	3
Le harcèlement en réseau	3
Quelles sont les méthodes de harcèlement pratiquées ?.....	4
Les concepts, tactiques et techniques de harcèlement	4
Le mobbing	4
Gaslighting.....	7
Le Stalking et le harcèlement dans la vie privée	8
Techniques utilisées dans le harcèlement en réseau.....	9
Comment se déclare le harcèlement en réseau et qui sont les cibles ?	12
Qui sont les instigateurs du harcèlement en réseau ?.....	14
Qui sont les pions du harcèlement en réseau, pourquoi ils collaborent ?.....	17
Quelles sont les technologies utilisées ?	19
Objectifs de l'instrumentalisation des personnes, des technologies de surveillance et de contrôle mental. Vers un harcèlement global ?	19
Le harcèlement en réseau, les lois et le rôle des Politiques	20
Conclusion et Action.....	22
Références, liens	23

Introduction

Ce document s'adresse à tous les citoyens qui souhaitent comprendre les mécanismes du harcèlement en réseau ainsi que sa relation avec le fonctionnement du Système. Il s'adresse également aux victimes du harcèlement en réseau et à d'autres formes de harcèlement moral que ce soit au travail ou dans la vie privée. Ce dossier est également à l'intention des personnalités politiques et de tout groupe (ou individu) qui voudra sincèrement mettre en œuvre ou participer à des actions pour apporter des solutions à ce problème (qui est multiple).

En lisant ce document et en transmettant le lien internet à vos amis et à votre carnet d'adresse vous contribuez par un geste simple à soutenir cette cause, à aider les cibles à comprendre ce qui se passe (d'autant que certaines le sont sans le savoir), à aider également les personnes manipulées pour en harceler d'autres à prendre conscience de ce à quoi elles collaborent.

C'est parce que cette information d'un plus grand nombre est nécessaire que j'ai rédigé cette synthèse que je diffuse gratuitement afin qu'elle soit accessible à tous, alors que de par ailleurs j'ai entrepris l'écriture d'un livre.

Définition : le harcèlement moral et le harcèlement en réseau

Le harcèlement, d'une façon générique couvre un large éventail de comportements offensants et malveillants. Au sens juridique, c'est un comportement qui se trouve menaçant ou inquiétant. Le harcèlement sexuel fait référence à la persistance et avances sexuelles non désirées, généralement dans le milieu de travail (mais peut s'étendre à la vie privée), où les conséquences du refus sont potentiellement très désavantageuses pour la victime. Le harcèlement moral peut être du harcèlement sexuel insidieux. Les auteurs de harcèlement sexuel insidieux ne s'exposent pas comme tels, le harcèlement moral étant encore plus difficile à prouver que le harcèlement sexuel.

Le harcèlement en réseau

Le harcèlement en réseau est un harcèlement qui est pratiqué sur une personne - la cible - en manipulant de nombreuses autres personnes - les pions - qui deviennent les collaborateurs et les exécutants de ce harcèlement. Ces pions sont contrôlés par le biais des organisations et des réseaux qui mettent en œuvre des stratégies sophistiquées. (cf. J. Abadie dossier sur la Stratégie)⁽¹⁾ Souvent ces pions sont ouvertement formés aux techniques de harcèlement et missionnés pour harceler la cible désignée. D'autres sont uniquement manipulés à leur insu par le biais de multiples pratiques comme par exemple la désinformation et l'utilisation de rumeurs. Ces malveillances organisées de façon très structurées peuvent être le fait de motivations diversifiées et revêtir des amplitudes différentes, mais ont toutes des caractéristiques en commun :

- ✓ les actions de harcèlement sont découpées en une multitude d'actes dont la plupart peuvent paraître insignifiants si on les voit et si on les considère séparément ;
- ✓ les pions n'ont jamais la visibilité de l'ensemble des actions et encore moins de la stratégie et des objectifs réels du harcèlement qui peuvent être multiples. Cette pratique correspond à ce que Stanley Milgrama observé et démontré lors de ses expériences sur la soumission à l'autorité et qu'il définit comme « l'Organisation sociale du mal » (sic)

« La fragmentation de l'acte social est le trait commun le plus caractéristique de l'organisation sociale du mal. L'individu ne parvient pas à avoir une vue d'ensemble de la situation, il s'en remet à l'autorité supérieure. » (cf. J. Abadie, Fiche de lecture)⁽²⁾

- ✓ Les groupes, les tribus (même les familles), et réseaux existants dans la société sont utilisés pour atteindre rapidement les pions, mettre en œuvre leur manipulation et les articuler afin de les faire interagir avec la cible ; (cf. J. Abadie, *Les réseaux de pouvoir*)⁽³⁾
- ✓ les pions peuvent se trouver naturellement dans l'environnement de la cible ou dans les milieux où elle intervient, dans ce cas les personnes sont interceptées et programmées pour devenir des pions ;
- ✓ les pions peuvent être sélectionnés comme pour un recrutement, surtout s'ils ont déjà été programmés en amont pour d'autres actions antérieures de harcèlement, et sont envoyés en missions d'intrusion auprès de la cible ;
- ✓ les pions sont formatés de manière à être uniquement informés de ce qu'ils ont à faire, souvent au moyen de la désinformation et d'usage de différentes méthodes de conditionnement. Qu'ils soient ouvertement formés pour le harcèlement ou manipulés à leurs insu (ou un mix des deux), aucun d'eux ne connaît la totalité de la réalité ; mais certains en savent plus que d'autres ;
- ✓ les pions ignorent qu'ils sont eux-mêmes l'objet de surveillance ;
- ✓ les cibles quant à elles n'arrivent pas à comprendre ce qui se passe pendant longtemps. Elles sont plongées dans un chaos total, et souvent dans une profonde dépression. Elles sont poussées au passage à l'acte. Rares sont celles qui comprennent après un long parcours et qui s'en sortent ;
- ✓ dans ce contexte certains pions - des profils narcissiques et/ou pervers - essaient de profiter de la situation afin de se créer une "rente de situation" souvent en manipulant d'autres pions - les pions-moutons, aux personnalités plus faibles, plus soumises - pour servir leurs propres intérêts. Ils tentent de créer un système de harcèlement dans le système de harcèlement. De multiples acteurs pervers peuvent ainsi interférer dans la trame principale du harcèlement en réseau, au-delà de ce qui est programmé en amont.

Quelles sont les méthodes de harcèlement pratiquées ?

Les méthodes pratiquées sont celles connues par les comportements des psychopathes - les pervers-narcissiques - (cf. la définition de MF Hirigoyen, *Le Harcèlement moral, la violence perverse au quotidien*)⁽⁴⁾ et mises en œuvre à la puissance mille, méthodologiquement, avec des moyens humains et techniques surdimensionnés. En matière de terminologie, certains concepts ont émergés des pays anglophones. Ce n'est pas parce-que les mots sont anglais que la pratique en France est limitée par rapport à ces pays. Au contraire, la France a la palme de l'omerta et des faux-semblants. D'autres pays sont bien plus en avance sur l'expression de ces problèmes et c'est pour cela que nous utilisons des expressions « en anglais dans le texte ».

Déjà en 2005, j'avais mis en avant le concept de Gaslighting (article que j'avais publié sur un de mes précédents sites). Le mobbing quant à lui est un terme utilisé depuis plus longtemps et regroupe beaucoup de pratiques se trouvant dans les autres concepts. Un nouveau terme est apparu, le Stalking (signifie la traque). Dans le harcèlement en réseau nous retrouvons toutes ses pratiques cumulées, avec d'autres « raffinements » en plus.

Les concepts, tactiques et techniques de harcèlement

Le mobbing

Le mot mobbing est utilisé en France pour désigner un ensemble de pratiques constatées dans le harcèlement moral. Il a plus souvent été utilisé dans le harcèlement sur le lieu de travail, mais il concerne aussi le harcèlement dans la vie privée dès qu'il y a manipulation de tiers. Il est intéressant de souligner la subtilité de traduction du mot "mobbing". En effet, harcèlement se dit "harrassment" en anglais, et « mobbing » renvoie à l'action d'encerclement, d'enfermement, qui est tout à fait

caractéristique de ces actions coercitives qui sont le fruit d'une stratégie et de techniques. « The mob » signifie aussi : la mafia, ce qui n'est pas qu'anecdotique.

Parmi les actes d'agressions morales vis-à-vis de la cible, sont constatés :

✓ **le muselage et l'anesthésie**

Tout est fait pour empêcher la personne de s'exprimer et d'agir.

On lui coupe la parole. Ce qu'elle fait est systématiquement critiqué sans aucune cohérence. Des mises en scène sont créées de toutes pièces et mises en œuvre pour lui faire croire que ce qu'elle fait ou dit n'intéresse personne. Elle est mise de façon répétitive devant des choix impossibles, ce qu'on appelle la double-contrainte. Sur un même sujet si elle positive on lui fait un retour négatif, et si elle pointe les aspects qui posent problème, elle a le même retour négatif.

Des techniques de culpabilisation sont mises en œuvre pour tenter de la persuader que c'est elle qui est responsable de ce qui lui arrive. Des menaces sont proférées souvent de façon insidieuse pour dissuader la personne harcelée de parler.

A ce stade, c'est déjà de la tentative de meurtre psychologique.

✓ **l'isolement**

L'isolement est principalement mis en œuvre de 2 façons : 1) en éloignant physiquement de la cible ses amis, collègues, contacts divers et même membres de sa famille. 2) en les manipulant afin qu'ils ne lui adressent pas la parole ou tiennent un langage ostentatoirement artificiel qui détruit la communication. Dans les cas les plus graves de harcèlement, l'isolement est obtenu par la destruction proprement dite des relations non seulement professionnelles mais aussi personnelles qui est parfois irréversible.

✓ **la destruction des repaires - la discréditation et le dénigrement**

Un langage faux est employé pour brouiller la communication et transmettre des messages insidieux. Des assertions contradictoires sont proférées (affirmer une chose et son contraire de façon délibérée) de manière provocante. Ces pratiques de déformation du langage servent autant à la manipulation des pions qu'au harcèlement de la cible. (cf. J. Abadie, *La manipulation de la parole*)⁽⁵⁾

Le mimétisme est utilisé comme moyen de harcèlement. Les pions miment des agissements de la cible à la manière de ce que font les enfants dans les cours de récréation, ou celle des clowns qui suivent les passants.

Dans le travail, on va donner à la cible des missions en dessous de ses compétences avérées, voire humiliantes, ou au contraire au-dessus dans l'objectif qu'elle se trouve en échec. (Objectif qui peut être atteint ou pas selon les capacités d'adaptation et de créativité de la personne).

Des images sous-évaluées, fausses, dévalorisantes lui sont retournées à la manière d'un miroir déformant souvent de façon très insidieuse. Ce peut être sur son physique comme sur son profil intellectuel et ses compétences, sur sa spiritualité, ou sur tout autre domaine qui a de l'importance à ses yeux. Des rumeurs sont lancées pour manipuler l'opinion des personnes qui ne seraient pas délibérément complices ou pour alimenter les fausses consciences des personnes qui collaborent.

La cible ne bénéficie d'aucune écoute réelle, le harcèlement est nié de multiples façons, directes et indirectes. Toutes sortes de manières de procéder insidieuses sont pratiquées, par exemple tourner

en dérision tout ce que dit la personne harcelée, ou quand une action de harcèlement est pointée du doigt par elle, faire passer cette action pour une plaisanterie. C'est la victime qui n'a pas d'humour !...

✓ **la dégradation / la destruction des conditions de travail et/ou des conditions de vie**

Une dégradation découle de fait de la manipulation de l'entourage professionnel et/ou personnel qui entraîne une dégradation voire une destruction des relations et un isolement. La personne harcelée à affaire à une machine de démolition.

Du bruit et du tapage sont délibérément imposé à la cible : du harcèlement par le bruit par les collègues de travail ou les voisins de son lieu d'habitation. Des comportements sont mis en œuvre pour envahir le minimum de sphère personnelle (la bulle) nécessaire à l'équilibre de chacun. Du matériel peut lui être enlevé au travail ainsi que toutes sortes de moyens. Dans certains cas le travail lui-même est enlevé à la cible pour la laisser inactive. Si elle perd son travail, la cible est maintenue dans des emplois précaires, ou acculée au chômage.

✓ **compromettre la santé ou la vie**

La cible peut être poussée à exécuter des travaux dangereux, ou à côtoyer des personnes dangereuses, ou à se rendre sur des territoires dangereux. Son matériel peu être saboté pour le rendre dangereux à utiliser Il peut y avoir des menaces physiques, des agressions sexuelles et agressions physiques sous différentes formes.

L'ensemble de ces pratiques constitue une mise en danger de la cible, mais aussi des pions dans le cas d'un passage à l'acte. Rappelons que dans le passage à l'acte la victime peut retourner la violence contre elle ou bien contre l'agresseur. C'est plus souvent contre elle-même que la cible passe à l'acte.

Il arrive cependant que la cible retourne la violence contre le ou les agresseurs, d'autant qu'elle cherche à se défendre d'une agression bien réelle, même si elle est dissimulée. Une cible qui en arrive là le fait après avoir tout essayé de façon pacifiste et souvent très consensuelle ; ceci en fonction de sa perception de la situation qui demeurent souvent trop partielle. Quoi qu'elle ai fait de façon pacifique, elle n'a pas obtenu de résultat. Il n'y a aucune écoute et le déni est pratiqué de façon systématique et de manière très organisée. La cible ne voit plus de solution possible et passe à un acte extrême pour se défendre. Comme ceux qui se trouvent au premier rang sont les pions, se sont eux qui recevront cet acte violent. Les manipulateurs quant à eux resteront bien cachés et protégés. Ils utilisent les pions également comme bouclier humain.

Ce dernier scénario c'est déjà produit en France, notamment un qui a fait beaucoup de bruit. Une campagne de désinformation a fait passer la cible pour un tueur fou ayant tiré sur n'importe qui. Ce qui n'était pas le cas. Il n'avait pas tiré au hasard, mais sur des personnes qui collaboraient à du harcèlement à son encontre depuis longtemps. Il a été délibérément poussé au passage à l'acte par ceux qui tiraient les ficelles et qui savaient pertinemment qu'en désespoir de cause il avait fini par acquérir une arme. A ce stade, certaines cibles pensent - à tort - qu'en envoyant un signe laissant entendre des représailles violentes les instigateurs du harcèlement vont les laisser tranquille. Mais il n'en est rien bien au contraire. Non seulement ces manipulateurs ont tendance à jouir de voir les personnes s'entretuer, mais ces situations servent aussi d'expérience in vivo pour des expériences en sciences du comportement et notamment pour étudier le passage à l'acte.

Le passage à l'acte est un domaine d'expérimentation très prisé et ne peut pas s'expérimenter en laboratoire du fait de la nature même du sujet d'expérimentation. En sachant que leur cible (sous leur surveillance permanente) possédait une arme, les instigateurs ont continué à envoyer sans relâche des pions pour le harceler. Il s'est écoulé deux ans entre le moment où la cible a acquis une arme et le moment où les tirs ont eu lieu. Quant à la cible, elle s'est très bizarrement suicidée. Il s'agissait très probablement d'un cas de harcèlement en réseau, contre un homme dans ce cas précis. Ayant suivi de près cette affaire en son temps (et reconnu les pratiques), j'y reviendrais ultérieurement.

Les instigateurs du mobbing et du harcèlement en réseau ne respectent pas plus les pions que les cibles. Ils mettent tout le monde en danger délibérément. Il ne faut surtout pas que les cibles se laissent pousser à la violence ; pour des raisons évidentes de respect de la vie et de non-reproduction de la violence, et parce que cela fait partie du plan pour les éliminer une fois qu'elles ont suffisamment compris pour chercher à se défendre.

D'autres modes de défense doivent être inventés. Ils commencent par la compréhension de la stratégie et des méthodes mises en œuvre, et par la diffusion de cette information au plus grand nombre, également pour une action préventive des règlements de compte.

Gaslighting

Le Gaslighting⁽⁶⁾ comprend toutes sortes de méthodes dont certaines précitées dans le mobbing avec une insidiosité et une intention de pousser au passage à l'acte encore plus développée.

Le Gaslighting est une forme de violence psychologique dans lequel de fausses informations sont présentées à la cible avec l'intention de la faire douter de sa propre mémoire et de ses perceptions. Il y a des dénis par l'agresseur que des précédents incidents violents ou troubles aient eu lieu, et des mises en scène d'événements bizarres avec l'intention de désorienter la cible.

Gaslighting signifie rendre quelqu'un fou. L'expression vient du film Gaslight de 1944, dans lequel un mari essaie de convaincre sa femme qu'elle perd la tête. Le gaslighting est une forme efficace de guerre psychologique utilisée pour tuer psychologiquement. Le tueur cherche à détruire la confiance en elle de sa victime, son estime de soi et sa réputation. Par le biais d'une série de petits incidents, la cible va devenir progressivement de plus en plus perturbée jusqu'à ce que sa personnalité soit anéantie. Cette pratique vise à provoquer désorientation, déstabilisation chez la cible tout en cherchant à la rendre méthodologiquement paranoïaque. (cf. Victor Santoro, *How to drive your enemies crazy*)⁽⁷⁾

J'avais eu connaissance de témoignages de victimes, autour des années 2005, aux Etats Unis et au Canada où la parole se délie plus vite qu'en France. Ces personnes avaient porté plainte contre des grandes entreprises et des compagnies d'assurance qui continuaient à les harceler même après le jugement. Les 2 extraits suivants datent de cette époque (publiés en anglais sur le site de l'association CAHRA (Conseillère technique : Eleanor White) :

Extrait d'un article : "Des assureurs ont déjà entrepris de rendre des gens fous intentionnellement, par malveillance et avec préméditation afin que leurs victimes et anciens clients abandonnent leur plainte ou acceptent une conciliation peu avantageuse. Ou même afin qu'ils en meurent ou finissent par s'en aller. Dans un des cas, un avocat de la compagnie a même organisé une fête dans l'entreprise avec champagne, lorsque le plaignant qui posait problème a mis fin à ses jours après être devenu SDF."

Témoignage : "Mon enseignant de compagnie d'assurance canadienne m'a expliqué exactement ce que vous venez de mentionner. Le harcèlement est enseigné au cours de

formations et a pour objectif d'empêcher les gens de porter plainte. Les enquêteurs utilisent des méthodes d'interrogation illégales, comme par exemple se déguiser en officiels du gouvernement et autres tactiques d'intimidation en adoptant des attitudes agressives, etc... C'est illégal mais ils le font quand même. Pourtant, le cours officiel, mentionne bien quelque part qu'il est illégal et interdit de chercher à influencer quelqu'un en utilisant des méthodes incorrectes."

Le Stalking et le harcèlement dans la vie privée

Le mot « stalking » vient du verbe to stalk qui veut dire traquer, à la façon du chasseur. La aussi il est intéressant de relever le deuxième sens de ce verbe qui est « régner ». Le trait principal du stalking est la surveillance et la traque.

Le Stalking fait référence à un harcèlement obsessionnel dont l'auteur a souvent des problèmes psychologiques, psychiatriques, plus ou moins importants. Certains cas de harceleurs révèlent des troubles psychotiques. Certains troubles sont schizo-affectifs, ou la schizophrénie. La plus grande majorité des harceleurs ne sont cependant pas psychotiques mais présentent d'autres types de troubles comme des névroses, des troubles de l'adaptation ou des addictions. D'autres troubles de la personnalité ont été diagnostiqués comme des personnes à comportements borderline, des narcissiques ou des paranoïaques. Certains symptômes révèlent des troubles de la personnalité obsessionnelle compulsive.

Plusieurs pays ont déjà légiféré précisément sur ce harcèlement criminel et mis en place des moyens spécifiques :

Aux Etats-Unis⁽⁸⁾ le premier état à voter une loi a été la Californie en 1990 en raison de plusieurs cas très médiatisés de traque, dont en 1982 la tentative d'assassinat de l'actrice Theresa Saldana, et l'assassinat de l'actrice Rebecca Schaeffer en 1989. En 1990, la Police de Los Angeles a créé la première unité spéciale de gestion des menaces. Dans les trois années qui ont suivies chaque Etat aux Etats-Unis a créé le délit de harcèlement, sous différents noms tels que le harcèlement criminel ou de menace criminelle. Le Canada⁽⁹⁾ a mis en œuvre une loi avec une méthodologie d'accompagnement et d'analyse de ces cas ainsi que des sanctions allant jusqu'à des peines de prison de 10 ans. La Belgique⁽¹⁰⁾, l'Italie, le Luxembourg,⁽¹¹⁾ l'Allemagne, la Norvège, la Suisse,⁽¹²⁾ et d'autres légifèrent également ou au moins informent. La France n'a rien mis en place actuellement ; seul un projet⁽¹³⁾ de loi existe qui semble plus que léger et pose question quant aux réelles possibilités d'application qu'il offrirait si cette loi était votée. En l'absence de loi spécifique il est encore plus difficile d'opérer une qualification pénale et les victimes n'obtiennent ni la reconnaissance du crime ni réparation.

Le stalker (ou la) est souvent une personne qui ne supporte pas la frustration et le rejet et qui va chercher à imposer des situations intimes à sa victime, à lui faire peur, et à provoquer sa détresse.

Ce sont le plus souvent des femmes qui sont ciblées et dans la majorité des cas par des ex-partenaires ou des hommes qui les convoitent. Ce mode de harcèlement a été également décrit dans des cas d'érotomanie où la personne croit avoir trouvé le (la) partenaire idéal(e). Le (ou la) personne qui harcèle s'immisce dans la vie privée de sa victime, l'espionne, passe par différentes étapes qui évoluent vers des actes malveillants, des intimidations, des menaces et peuvent finir par des actes agressifs physiquement et sexuellement. Ce type de harceleur fait une fixation sur une personne, toujours la même, n'arrive pas à lâcher prise, et glisse au fil de son délire vers des actes de vengeance.

Le stalking peut également être motivé par d'autres frustrations et rejets que celui amoureux, et peut être mis en œuvre dans le domaine du travail, le domaine politique, différentes situations qui génèrent des rivalités et des jalousies.

Le Cyberharcèlement⁽¹⁴⁾ est également une forme de stalking qui peut être associé à d'autres pratiques malveillantes. Le piratage informatique ou des logiciels de surveillance, des caméras cachées, des micros et autres technologie d'intrusion en font partie.

Toutes les techniques citées dans les précédentes définitions du harcèlement peuvent être pratiquées dans le stalking qui peut revêtir des formes différentes. L'étendue des pratiques varie également en fonction des moyens du harceleur, de sa position socioprofessionnelle et de son appartenance à des réseaux. Car dans ce cas il va utiliser ses relations et son réseau⁽³⁾ pour donner une toute autre dimension au stalking. Il va les utiliser, voir les détourner, à ses fins. Ce type de cas fait partie de ceux qui peuvent dériver vers un harcèlement en réseau.

Techniques utilisées dans le harcèlement en réseau

Je pourrai résumer en disant que toutes les techniques possibles et imaginables (et inimaginables pour des esprits non malades ou ne connaissant pas le sujet) sont mises en œuvre. Il s'agit d'un meta-mobbing-stalking. Ce harcèlement en réseau, appelé aussi **Gang Stalking** est mis en œuvre avec des moyens humains et technologiques considérables. Toutes les techniques citées dans le harcèlement moral, mobbing, stalking, sont conjuguées avec des spécificités en plus. ^{(15) (16) (17) (22)}

La cible fait l'objet d'une surveillance constante de tous ses faits et gestes. Elle est épiée 24 h sur 24 et suivie partout. Son téléphone est sous écoute, ces mails surveillés, tout ce qui se passe chez elle est écouté et visualisé (des technologies existent pour cela aussi) jusque dans sa moindre intimité.

Ce harcèlement est perpétré dans tous les domaines de vie de la cible : vie privée, vie professionnelle et sphère publique. Toutes les personnes de son entourage sont progressivement manipulées (parfois la famille aussi) pour collaborer à des actions perverses de différentes envergures et/ou pour maintenir le silence et le déni. D'autres personnes et groupes sont utilisés et envoyés en missions d'intrusion, de surveillance et de harcèlement. Toutes ces personnes deviennent des pions pour les instigateurs du harcèlement.

Les pions ont des propos insidieux à l'égard de la cible, profèrent des menaces ouvertes ou codées. Une multitude d'agissements visant à isoler la cible et à porter atteinte à son intégrité physique et psychologique sont mises en œuvre.

Ils pratiquent « le complotage », c'est-à-dire que des messages sont transmis à la cible indirectement en mettant en scène des conversations en sa présence mais sans s'adresser à elle. Les pions s'expriment par insinuations mais de façon ostentatoire.

Dans les cas les plus graves le but final est de la faire s'autodétruire. Si la cible devient résistante, le harcèlement se déploie encore plus avec des pièges visant à la pousser à des actes qui pourraient la faire emprisonner ou l'attirer dans les milieux psychiatriques afin de la faire interner. (*Déjà en 2004, Le Monde publiait un article mentionnant que les internements sous contrainte en France avaient augmenté de plus de 80 % les dix dernières années.*) La psychiatrisation fait partie à part entière de certaines méthodes de harcèlement et des méthodes coercitives en général.

Je connais plusieurs personnes qui se sont trouvées internées de force dans le cadre d'un harcèlement. Pour ma part, j'ai toujours vu venir les pièges, ceux-là comme les autres, et les ai tous déjoués. Mais cela aurait pu m'arriver aussi si je n'avais pas été aussi perspicace.

Une des particularités du Gang Stalking est la transmission d'informations privées, voire intimes, aux pions. Il s'agit des informations récoltées via les techniques de surveillance par les instigateurs qui vont les donner aux pions qu'ils envoient interagir avec la cible. Les pions vont ressortir ces informations privées, intimes (qu'ils ne peuvent en aucun cas connaître spontanément) sous forme de sous-entendus à la cible. Qu'ils le fassent en seule présence de la cible ou en présence d'autres personnes, seule la cible sait que cette allusion insidieuse en est une ; si il y a d'autres personnes l'information est trop codées pour que les autres se rendent compte de ce qui se passe. Cette surveillance est donc mise en œuvre de façon invisible et visible avec des feedbacks ostentatoires pour que la cible s'en rende compte. Le but est de l'affoler et qu'elle se sente trahie par tous ; et cette trahison est effective.

Ces informations intimes peuvent également lui être retransmises sous d'autres formes et via différents media. Tout y passe et pas des moindres : appels téléphoniques, mails, vidéos envoyées qui contiennent des messages insidieux à la manière des messages subliminaux, messages sur les murs des réseaux sociaux, etc. Dans les cas de harcèlement en réseau les plus étendus des messages insidieux sont transmis lors de manifestations publiques par des interlocuteurs parfois prestigieux. Ce peut être le nom de la personne qui est glissé dans une information ou toutes sortes de mises en scènes utilisant des messages contenant des codes personnels de la cible. Des connivences sont organisées à tous les niveaux. Evidemment concernant cette pratique encore plus que celles citées précédemment, si la personne ciblée verbalise ce qu'il en est, elle sera totalement discréditée.

Si une personne ciblée parle d'une telle expérience à un intervenant du milieu médical quel qu'il soit, la personne sera automatiquement diagnostiquée comme ayant une bouffée délirante, et comme étant paranoïaque. J'ai eu plusieurs retours d'informations de victimes ayant vécu ces situations. Parfois ce peut être car l'intervenant ne connaît pas ces pratiques – et disons le ne cherche pas à les connaître – mais dans d'autres cas, il aura été averti et briefé avant la consultation de la victime.

Une association de victimes au Canada ⁽²²⁾ a mis également en avant une technique consistant à ce que la cible ait été sensibilisée à un ou des stimuli particuliers pendant une période de plusieurs mois, voire des années. La cible est négativement sensibilisée à un stimulus quotidien, qui est ensuite utilisé en public pour lui faire savoir qu'elle est constamment harcelée et surveillée. Il est utilisé ensuite en public, comme un code, pour lui faire savoir qu'elle est constamment harcelée et surveillée. Quelques exemples de relance quotidienne qui pourraient être utilisés comprennent : des sons, des couleurs, des motifs, certaines actions, etc.. Par exemple, cliquer sur un stylo, jouer avec des clés, tousser fort, des sifflements, des battements de mains, certains gestes avec des téléphones portables ou des ordinateurs portables, etc. Toutes sortes d'actions totalement insignifiantes en apparence mais qui ont été codifiées pour la cible et qui ne harcèlent qu'elle.

Cette technique est une forme de mimétisme encore plus perverse que celle décrite dans le mobbing. C'est pour cette raison qu'en 2001 j'avais construit mon premier site sur le harcèlement et la manipulation et que je l'avais appelé « lemiroir.net ». Je faisais référence principalement à cette technique de retour d'informations, en miroir. Ce nom renvoyait également à d'autres significations, celle de la conscience, mais aussi le miroir en réponse au miroir, les vampires ne s'y voyant pas car ils ne supportent pas et nient leur propre réalité, je les obligeais donc à se voir quand même.

Je précise qu'avant cela je ne m'étais pas du tout intéressée aux questions de manipulation d'aucune sorte, et bien que je développais des connaissances dans de nombreux domaines des sciences humaines depuis déjà longtemps. J'ai commencé à faire des recherches et à m'exprimer sur le sujet après une dizaine d'années minimum de

harcèlement en réseau, période pendant laquelle je ne me laissais pas faire mais où j'avais une attitude totalement axée sur le consensus.

Ne nous trompons donc pas sur l'ordre des causes à effet. Contrairement à ce que différentes injonctions pourraient nous faire croire, ce n'est pas le fait de parler du sujet qui est à l'origine du harcèlement. Le silence ne protège pas les cibles, pas plus que les pions au-delà de quelques actions de surface visant à les en persuader. Une autre réalité existe pour les personnes manipulées à agir en pions qu'ils ne voient pas.

Cette pratique fait partie de techniques de manipulation et de muselage, et entre autres celle appelée l'induction. Le silence est le ciment des pratiques mafieuses et ne profitent réellement qu'aux instigateurs de la manipulation et du harcèlement.

D'ailleurs aucun parent ne dirait à son enfant victime de racket à l'école de se soumettre au chantage de ses racketteurs et de leur donner ce qu'ils réclament. Ils lui diraient de parler. Nous savons tous que le chantage est un engrenage dans lequel il faut éviter d'aller, ou s'en dégager au plus vite.

La plupart du temps la cible ne comprend pas ce qui se passe ; il lui faut parfois des années avant de commencer à comprendre. Cette pratique, totalement folle, est anxiogène au-delà de tout ce que peuvent imaginer les personnes qui n'y ont pas été confrontées. Selon la phase de compréhension où elle en est (qui ne peut se faire que par étape), la cible va à un moment donné vouloir en parler. Si elle parle du harcèlement qu'elle subit et si elle dit qu'elle est surveillée, elle ne sera pas comprise dans le meilleur des cas (quand la personne qui l'écoute n'est pas malveillante). Mais on essaiera surtout de la faire passer pour paranoïaque. Le milieu des psychologues et des psychiatres sont préparés, conditionnés à cet effet. Ils collaborent.

J'avais déjà mis en avant cette problématique de façon plus nuancée (mais de toute évidence la nuance ne suffit pas) dans le document que j'avais écrit et publié en 2002 sur mon précédent site et que je publie sur le nouveau. J'avais analysé le livre de Marie-France Hirigoyen « *Malaise dans le travail, harcèlement moral : démêler le vrai du faux* » ⁽¹⁸⁾ (cf. J.A., *Fiche de lecture*) et mis en avant un passage que j'avais qualifié à l'époque comme étant « à risque ». En fait je n'avais pas voulu l'exprimer de façon trop directe, mais il s'agit bien d'un indicateur de collaboration des milieux psychiatriques dans les cas de harcèlement criminel en réseau. Page p. 220 de son livre Marie-France Hirigoyen mentionne le témoignage d'une personne se plaignant de harcèlement jusque dans sa vie privée avec des écoutes téléphoniques. MF Hirigoyen donne pour seule explication qu'il s'agit d'une psychose, d'un délire de persécution, sans autre piste d'interprétation de ce cas. Ce à quoi je répondais que le harcèlement dans la vie privée et l'usage des écoutes téléphoniques existent bien, ainsi que d'autres technologies de surveillance, et depuis longtemps comme technique directe de harcèlement. (cf. J.Abadie, *Le harcèlement et la perversité du système*) ⁽¹⁹⁾. Ce commentaire n'est pas dirigé contre madame Hirigoyen qui a l'énorme mérite d'avoir fait connaître le harcèlement et crevé l'abcès... enfin, pour certains types de harcèlement seulement, car pour le harcèlement criminel en réseau, l'omerta est maintenue autant que la pratique. Le milieu psychologie/psychiatrie est sous contrôle et utilisé à des fins coercitives.

Je le confirme encore aujourd'hui. D'ailleurs dans de nombreux pays le harcèlement en réseau et dans la vie privée sont maintenant reconnus, même si la partie « en réseau » n'apparaît encore pas dans leurs lois. La France est à la traîne et semble protéger les harceleurs et ses réseaux ⁽³⁾. Cette problématique renvoie au délicat sujet de la réalité de l'indépendance des personnes qui rédigent les lois, qui les vote et qui les font appliquer.

Le **harcèlement institutionnel** est également caractéristique de ce harcèlement en réseau, d'ailleurs certains avancent le terme de « **Harcèlement d'Etat** » ⁽²⁰⁾. Les agents d'administrations, tout comme une majorité d'individus, collaborent parfois sans savoir à quoi, mais obéissent à « la voix ».

Je fais référence au jeu « secret story » qui est un des moyens utilisés pour le formatage des populations. Les participants dans ce jeu, sont conditionnés à obéir à une voix qui n'a aucune identité ni aucun visage, à couvrir les secrets, à développer des stratégies qui ne sont mises en œuvre que contre les participants et jamais contre l'autorité qui les manipule, et à s'exclure les uns les autres... et accessoirement à se laisser infantiliser.

Les cibles sont souvent précarisées le plus possible avec toutes sortes de sabotages professionnels. Ce harcèlement consiste également à leur réclamer brutalement le paiement de toutes sortes de dettes réelles ou créées par le biais de manipulations, parfois de les pousser dans des situations qui vont les enfoncer, pour pouvoir les harceler encore plus ensuite. On assiste à de vraies opérations commandos, avec des pluies de réclamations de montants à payer de toutes sortes qui arrivent de façon coordonnée avec des privations de revenus, elles aussi orchestrées. Cependant la plupart des acteurs ne sont pas, là encore, informés des autres actions mises en œuvre en même temps par d'autres organisations et individus. Ils agissent en aveugles.

Nota : Il est également nécessaire de préciser que si les cibles sont concernées par cette pratique de façon plus agressive et avec plus d'étendue que n'importe quel autre citoyen, tout le monde peut constater que cette forme de harcèlement se développe de plus en plus dans la société. De plus en plus de personnes sont précarisées et doivent supporter les comportements douteux d'administrations (financées avec l'argent public) censées les aider. Des lois et décrets pervers sont votés dans ce but.

Le harcèlement en réseau vise à maintenir également la cible dans des lieux stratégiques, faciles à observer et pouvant répondre à différents objectifs. Des manipulations sont inhérentes à son habitation et dans certains cas pour l'empêcher de choisir son lieu de vie.

Le harcèlement en réseau encercle totalement la cible afin que les instigateurs, et d'autres qui vont interagir, puissent l'agresser et la parasiter. **Le gang Stalking est une forme systémique de contrôle** et de vampirisme qui vole la vie des personnes ciblées.

Comment se déclare le harcèlement en réseau et qui sont les cibles ?

Les cas de harcèlement en réseau peuvent être plus ou moins étendus, comme le cas d'un individu qui utilise son réseau pour harceler sa femme qui divorce, ou parce que telle autre qu'il convoitait ne lui a pas cédé. Ce n'est pas un cas de figure rare dans une société machiste où une majorité d'hommes se sont organisés - via des réseaux⁽³⁾ justement - pour imposer leur loi et obtenir ce qu'ils veulent des femmes, par une force artificielle autant qu'insidieuse. Cette organisation sous-terrainne extrêmement structurée est en quelque sorte une forme moderne du droit de cuissage et à la domination. Au-delà des apparences fausses de liberté de notre société l'esclavagisme se développe de plus en plus, la société régresse. Ce sont les femmes qui en sont les principales victimes. Mais certains hommes sont aussi ciblés. Et une grande partie des personnes et organisations se retrouvent dans des positions entrelacées de victimes-bourreaux.

Le cas de figure que je viens de décrire peut prendre très vite de l'ampleur du fait même de l'organisation de la société en réseaux et du pouvoir de certains d'entre eux.

En fait il suffit qu'une personne appartenant à un réseau de pouvoir, ou une organisation (comme une entreprise, ou un milieu corporatiste) veuille obtenir quelque chose d'une personne en particulier pour que la machine se mette en route sans savoir jusqu'où cela va aller. Car une fois qu'une personne est ciblée, il y a un investissement de moyens sur cette personne, des murs invisibles - ce que j'appelle des « murs sociaux » - sont construits autour d'elle via les manipulations, et les technologies de surveillance mises en

place. C'est ce que l'on appelle un harcèlement de type « construction » qui aboutit à un méta-système de harcèlement contre la cible. Cette situation peut être exploitée de multiples façons. Ce harcèlement démesuré atteint des niveaux de perversité inégalés et d'abus de toutes sortes ; attendu qu'il se déploie de plus en plus et contamine aussi d'autres types de harcèlement plus « mineurs » du fait du déploiement de la violence morale, de sa banalisation, et des canaux par lesquels elle peut circuler.

Les hommes ne sont pas épargnés pour autant. Une statistique provenant du Gouvernement Intérieur britannique affirmait qu'en 2001 la proportion d'hommes ciblés par des surveillances malveillantes était de 45 % sur 1 900 000 personnes concernées par cette pratique.

En France, il n'est actuellement pas possible d'avoir de statistique à cause de l'omerta et de la désinformation.

Au Canada d'après un rapport de harcèlement criminel, 1 personne sur 8 serait la cible de harcèlement criminel en réseau (10 746 incidents de harcèlement criminel de toutes typologies ont été rapportés à la police canadienne en 2006). Aux Etats Unis, le nombre de personnes harcelées par des harceleurs multiples, des groupes de 3 personnes et plus (harcèlement organisationnel et Gang Stalking confondus) pourrait être d'un demi-million (3 398 630 personnes harcelées ont été répertoriées en 2008 par la police américaine toutes catégories de harcèlement confondus) ⁽²¹⁾.

Evidemment les personnes répertoriées sont uniquement celles qui en ont parlé, ce qui permet d'entrevoir ce qu'il en est de la réalité en matière de harcèlement et de surveillance. Il se passe quelque chose au niveau mondial.

Au regard de mon expérience personnelle, de personnes qui m'ont confié leur histoire, et d'autres cas dont j'ai eu connaissance, je peux déjà donner cette liste de cibles (sans ordre particulier et non exhaustive) :

- les femmes convoitées, surtout celles qui sont seules avec enfant(s),
- une personne sortant d'une rupture (ou en cours),
- des opposants au pouvoir en place, des militants,
- une personne qui a contracté une maladie grave dans son travail,
- une personne qui a des capacités particulières hors normes,
- une personne qui fait partie d'un groupe spirituel minoritaire,
- une personne qui détient un secret qui dérange (comme une malversation),
- une personne qui a connaissance d'informations que les autorités veulent garder secrètes,
- une personne qui côtoie un milieu ou une communauté que le Système ne contrôle pas encore,

- une personne utilisée à son insu comme cobaye humain,
- une personne qui a subi tel ou tel abus pouvant être puni par la loi (pédophilie, agression sexuelle, harcèlement moral, etc...),
- une personne qui se trouve en légitimité de réclamer une somme d'argent importante à une compagnie d'assurance, ou à d'autres via la Justice,
- une personne ou groupe qui défendent les droits humains,
- parfois une personne qui s'est seulement trouvée au mauvais endroit au mauvais moment.

Des cibles peuvent cumuler plusieurs de ces caractéristiques et devenir un centre d'intérêt avec des proportions difficiles à concevoir.

Dans la terminologie du Stalking, se trouvent le Stalking individuel, le Stalking multiple, le Stalking organisationnel, et pour finir le Gang Stalking.

*« Le **stalking multiple** est commis par quelques personnes ne possédant pas forcément des liens entre elles et n'agissant pas forcément pour les mêmes raisons et en des mêmes lieux. Il peut en effet arriver qu'une femme au profil convoité fasse l'objet de plusieurs stratégies de poursuites. Il en va autant d'un homme qui de par son profil psychologique (personne vulnérable, isolée vivant dans un quartier criminogène) s'expose plus facilement à la commission de surveillance et poursuites criminelles. Une personne peut donc être la cible de multiples filatures sans que les personnes impliquées agissent sur la base d'une concertation ou que la cible s'en aperçoive elle-même. (Essai de caractérisation des phénomènes de stalking dans un contexte juridique et politique : radiogoniométrie et filature » N. Desurmont-p. 122) ⁽¹⁷⁾.*

Le **stalking organisationnel** est celui organisé par plusieurs personnes, à partir de deux mais sans limitation de nombre ; ce peut être un groupe, les individus composant une organisation non-professionnelle ou professionnelle, poursuivant le même objectif et étant coordonnées entre elles. Le cas de mobbing en entreprise entre donc dans cette catégorie.

Qui sont les instigateurs du harcèlement en réseau ?

Après une vingtaine d'années d'observation, douze années de recherche et le recoupement avec de très nombreuses sources d'information inhérentes à tous ces processus et comportements associés, je peux avancer avec certitude une implication conjointe d'entités gouvernementales comme les Renseignements Généraux et des réseaux de pouvoir ⁽³⁾.

Cette information est corroborée par les documents de Nicolas Desurmont, consultant en criminologie et intervenant auprès d'organisations policières et de Renseignements généraux de plusieurs pays. Les informations qu'il publie sont en particulier basées sur des enquêtes menées auprès des services de police (notamment la Police Scientifique) et des RG de plusieurs pays (France, Belgique, Canada, Italie) et l'audition de 13 victimes de harcèlement en réseau. Ces victimes viennent des milieux universitaires (professeur connu), des milieux juridiques (magistrats, avocats), de la diplomatie, et des banlieues françaises (harcèlement racial dans ce dernier cas). Ces documents constituent donc un condensé d'informations accessibles à tous puisqu'en ligne. Je recommande de les lire en complément de mon dossier. ⁽¹⁶⁾ ⁽¹⁷⁾

« À partir du moment où les services de renseignements et la police fédérale transmettent les informations liées aux écoutes téléphoniques aux effectifs terrestres comme les pompiers, les ambulanciers, les informateurs puis les agents de sécurité, etc., il va de soi que le nombre de personnes impliquées dans la chaîne de transmission entraîne inévitablement à long terme la circulation de présupposés, de rumeurs discréditant, à long terme, la victime. Car la personne menacée bénéficie, pour ne pas dire subit, d'un régime de surveillance qui dépasse de loin celui d'un individu suspect. En effet, un individu suspect ne fait pas forcément l'objet d'une surveillance constante et en tout lieu. La pression sur la victime de harcèlement est donc plus forte que celle que subi un criminel surveillé... » (16)

Cette prise de conscience est difficile à opérer pour les cibles qui n'ont aucun acte illégal à se reprocher et qui ne sont ni la reine d'Angleterre, ni le roi de Prusse. Mais la réalité est que cela peut tomber sur n'importe qu'elle personne qui peut être persécutée.

A la base le "harcèlement criminel en réseau" semble avoir été mis au point et pratiqué pour garantir la sécurité des citoyens et le respect des lois. Mais dans la réalité les méthodes et technologies employées servent à harceler des cibles qui n'ont rien à se et d'une façon plus large à contrôler la société.

Dans tous les cas tout part d'une identification/dénonciation de la cible.

✓ **La personne est ciblée en rapport à une enquête criminelle :**

La cible est identifiée soit parce qu'elle est proche d'acteurs de la criminalité ou d'actions illégales, soit parce qu'elle réunit des caractéristiques qui permettent d'en faire facilement un appât pour ces groupes. Cette technique est employée aussi bien pour démanteler des groupes terroristes que des réseaux de dealers de drogues. Elle a même été mise en place autour de simples consommateurs de cannabis pour remonter la filière.

Les organisations militaires et policières agissent dans le secret pour mener ce type de mission ; ce qui constitue une porte ouverte à tous les abus. Ils pratiquent des infiltrations bidirectionnelles. Cette double surveillance, celle des réseaux criminels et celle des agents de l'Etat, est gardée sous le secret avec utilisation de la personne à son insu. Déjà dans ce cas de figure, cette pratique de ciblage présente une dimension insidieuse de harcèlement qui a déjà été caractérisé, ou fait l'objet de tentatives de caractérisation, dans les services concernés.

✓ **La personne ciblée n'a rien à voir avec une enquête criminelle à la base :**

Bien que n'ayant rien à voir avec les situations citées ci-dessus, la personne est au départ ciblée par un individu, et/ou une organisation, et/ou un réseau pervers voulant étendre la malveillance à son entourage, utilisant et remontant les ramifications du système réseauté. Un harcèlement « classique » peut ainsi passer à un harcèlement par des réseaux et finir en harcèlement d'un méta réseau avec des moyens tellement énormes qu'ils sont impossibles à envisager par la plupart des gens. Seuls ceux qui auront une démarche volontariste pour ouvrir les yeux, et souvent avec un long parcours, pourront accéder à la compréhension. Bien évidemment ce document leur offre un raccourci.

Dans tous les cas il y a eu une dénonciation qui, au regard de la structuration de la société en réseaux⁽³⁾ et de la perversité de ceux-ci, expose tout un chacun à être confronté à ces pratiques.

Est également à considérer le développement de la pratique du **fichage des individus**. Tout le monde est fiché par de multiples biais et ceci depuis bien avant l'arrivée d'Internet qui booste cette pratique. Certains sont portés sur des listes, des sortes de black-lists, totalement illégalement mais en pratique courante. Les instigateurs font tourner ses listes via certains réseaux. Elles sont utilisées entre autres par les entreprises pour ne pas faire

travailler les cibles ou pour tenter de les utiliser avec des intentions délictueuses ou criminelles en cherchant à profiter de la fragilité sociale dans laquelle la cible est maintenue par le Gang Safting. Cette discrimination, contrairement à d'autres relatives au racisme et à l'âge par exemple, n'est jamais reconnue ni même mentionnée.

Le Gang Stalking fonctionne comme un système de racket qui cherche à obtenir la soumission, que la personne se laisse vampiriser, et souvent des faveurs sexuelles par la contrainte mentale et systémique. Le principe de ce harcèlement en réseau est basé sur la tyrannie, l'intimidation et la propagation de fausses informations sur la cible visant à légitimer le harcèlement. A chaque fois que la cible se déplace, des informations privées, ainsi que des mensonges et des rumeurs sont transmises dans la nouvelle communauté et la surveillance systémique ainsi que le harcèlement se poursuivent.

Les instigateurs anticipent sur la défense potentielle de la cible et font en sorte de court-circuiter en amont toutes les défenses qu'elle pourrait mettre en œuvre, et en particulier **en anticipant sur LA PREUVE**. C'est pour cette raison qu'il est tellement difficile de le prouver. C'est parce que toute la stratégie repose sur le déni en même temps que sur l'isolement de multiples manières afin que la cible ne puisse pas avoir de soutien.

« L'espionnage et le contre-espionnage lorsqu'ils ne s'inscrivent pas dans une démarche juridique réquisitionnée par un juge d'instruction relèvent tous deux de ce qu'il est courant de nommer la spirale politico-mafieuse. » ("Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau " p. 9) ⁽¹⁶⁾

« Certains membres de réseaux criminels sont infiltrés dans les corps policiers ou les services secrets » ("Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau " p.13) ⁽¹⁶⁾

« L'une des stratégies qui vise l'efficacité d'un harcèlement consiste à récupérer des éléments d'information dans la vie privée de la victime à l'insu de tout témoin, sinon des membres de l'organisation criminelle s'il s'agit d'un harcèlement émanant de la criminalité politique. » ("Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau " p. 24) ⁽¹⁶⁾

Les « **réponses en miroirs** » (sic) font partie de ces techniques de contre-espionnage qui sont employées dans le harcèlement en réseau sur des cibles innocentes, ainsi que la diffusion de ces indices de vie privée par différents canaux dont les médias (dont des émissions télévisées) sous la forme de messages cryptés.

« D'après les informations recueillies ce serait le service des communications des ministères de l'Intérieur, prolongement du discours des services de renseignements qui rapporterait aux médias les informations cryptées qui servent d'ingrédient au macro-contre-espionnage » ("Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau " p. 10). ⁽¹⁶⁾

Concernant le pourquoi et la manière dont une personne est ciblée, se reporter à ce même document et lire le chapitre sur « *L'utilité d'une victime d'espionnage et de harcèlement moral en réseau* ». ⁽¹⁶⁾ Et notamment :

“ On peut s'imaginer qu'une personne traquée simultanément par les forces de l'ordre et les réseaux de criminalité apolitique représente pour l'État une excellente source de renseignement pour palper le rendement de sa politique de sécurité et de prévention. Ainsi, la victime de harcèlement moral en réseau, sert les fins de l'État, comme une sorte d'esclave politique. » ("Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau " p.11) ⁽¹⁶⁾

« Mais la grande difficulté à laquelle est alors soumise la victime est lorsque les membres des réseaux sont au sein même des ministères («criminalité politique»); l'État se trouve alors

victime de lui-même et l'opinion publique victime d'un État corrompu. » ("Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau " p. 17). ⁽¹⁶⁾

« Ce qui ressort de l'analyse des stratégies de harcèlement criminel, c'est que sur la base d'éléments suspects récurrents, on peut effectivement remarquer un lien entre le harcèlement et les membres d'un réseau organisé et liés par des intérêts communs (représentant des forces de l'ordre tentant de camoufler la preuve ou membres de réseaux mafieux agissant en guise de représailles). » ("Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau ". 20). ⁽¹⁶⁾

Qui sont les pions du harcèlement en réseau, pourquoi ils collaborent ?

Les moyens humains utilisés comme pions contre la cible vont des individus lambda à toutes sortes de groupes et communauté et autres agents de l'Etat. Il y a donc des agents des services de police et des renseignements et des simples citoyens, ainsi que d'autres acteurs d'organisations qui harcèlent et cherchent à profiter de la situation.

Certaines personnes le font pour le sentiment de pouvoir que cela leur donne, d'autres parce qu'elles pensent être obligées. Quand des informations fausses ont été données sur la cible pour justifier du harcèlement qui lui est asséné (méthode notamment peaufinée par les nazis) des personnes peuvent se croire investies d'une mission importante, ce qui flatte leur ego. Certains peuvent jouir de se retrouver dans la position du petit flic et sont prêts à n'importe quoi pour obtenir un semblant de reconnaissance de la part du Système. Souvent la récompense se trouve être l'intégration à un groupe ou à un réseau et le pion se soumet à une forme de bizutage. D'autres ont des profils d'indics (ils ont des actes illégaux à se reprocher de différentes nature) et monnaient une clémence à leur rencontre en échange de services. D'une manière générale la « carotte et le bâton » sont fortement utilisés. Les gens sont récompensés, payés pour collaborer. Mais les harceleurs savent aussi déceler tous les points faibles ou appuyer pour faire mal pour contraindre à la collaboration.

Dans tous les cas les personnes sont manipulées pour être motivées à obéir. Les personnes manipulées à agir ainsi fonctionnent également avec ce que l'on appelle **la rationalisation** ; exactement comme les victimes de harcèlement moral avant qu'elles aient réagi et dépassé ce mode de fonctionnement. (Mécanisme de l'emprise) Ce mode de fonctionnement rejette la réalité et invente une justification.

Ces personnes se racontent à elles-mêmes qu'elles sont protégées et qu'elles sont heureuses en se soumettant. Si c'était le cas, la France n'aurait pas ce triste record de consommation de psychotropes, d'alcool, et de drogues en tout genre.

En réalité une majorité de personnes souffrent de participer à des actions qui s'opposent à leur conscience, même si une certaine désensibilisation s'opère dans le temps. Ces méthodes visent à obtenir cette désensibilisation afin de transformer les personnes en machines. Mais la plupart d'entre elles ne sont pas indifférentes ; seules peuvent l'être les personnalités narcissiques, perverses, et au autres PN qui représentent une petite minorité... et parfois des égarements passagers.

Un des savoirs faire des manipulateurs est de déclencher l'agressivité des personnes qu'ils manipulent pour les utiliser comme bras armés et pour les déplacer sur l'échiquier à leur guise. Ces personnes, et ce contrairement à ce qu'elles croient, sont sous emprise. Celles qui sortent de cette passivité sont positivement transfigurées.

Certaines manipulations sont opérées par le biais de pseudo formations à la communication, pendant lesquelles les formés/formatés ne se rendent pas compte que se sont eux qui sont visés pour être soumis, comme par exemple les formations à la PNL⁽⁵⁾

D'autres moyens sont utilisés via les proches des pions ou différentes personnes qui vont entrer en communication avec eux sous toutes sortes de motifs. La méthode consiste à profiter de la naïveté de la personne, de la manipuler sous la forme de pseudos conseils ou là encore de divulguer de fausses informations. (*Dr Margaret Singer, Tactiques coercitives de manipulation mentale*).⁽²³⁾ Les manipulateurs repèrent les failles, notamment les rivalités et les frustrations, pour inoculer leur poison au compte goutte. La plupart du temps cela marche, et ce, bien que la méthode consistant à monter les gens les uns contre les autres est pourtant bien connue.

appelons également que les actions de harcèlement en réseau sont découpées en une multitude d'actes dont la plupart peuvent paraître insignifiants si on les voit et si on les considère séparément. Les personnes manipulées ne connaissent pas l'ampleur de la situation et la gravité de ce à quoi elles collaborent, la plupart des cibles non plus ; elles ne voient qu'une partie des malveillances et de la stratégie à leur encontre. En témoignent la tournure de nombreux témoignages, principalement à l'étranger car en France quasiment personne ne parle du harcèlement en réseau. Ces témoignages reflètent souvent beaucoup de maladroitness dues aux énormes stress subis, mais aussi une difficulté à prendre suffisamment de recul et à voir la globalité du problème.

Les pions ne connaissent d'autant pas ce processus qu'il sert également à les surveiller eux, mais dans leur cas de façon invisible ; contrairement à la surveillance visible qui, comme expliqué à plusieurs reprises dans ce document et dans les sources citées, est une technique de harcèlement à part entière. Quant à la surveillance visible combinée à la surveillance invisible, elles font partie d'un tout stratégique avec des objectifs ciblés et globaux sur la population toute entière.

Certaines personnes sont parfois sélectionnés justement pour cette raison, parce qu'« on » s'intéresse à eux, pour les observer et/ou pouvoir les soumettre et les formater. Ils sont alors mis dans la position de celui qui surveille la cible, souvent envoyé comme persécuteur, notamment pour qu'ils ne se doutent pas qu'ils sont sous observation. Ils ignorent que ceux qui les utilisent n'ont pas besoin d'eux pour avoir des informations sur la cible harcelée. Dans les cas les plus graves de harcèlement en réseau, c'est exactement le contraire. Les instigateurs du harcèlement en réseau ont mis en place des technologies de surveillance sophistiquées sur la cible et n'ont pas besoin des retours d'information des pions. Par contre l'attitude de surveillance du pion est bien harcelante pour la cible.

Certaines cibles sont utilisées à leur insu (et dans tous les cas contre leur volonté) par les commanditaires de ces pratiques comme une antenne de surveillance pour observer des personnes et groupes de personnes mises en position de pions. Les instigateurs exploitent leur investissement en moyens de surveillance mis en place sur cette cible en l'utilisant comme appât.

Vous l'aurez donc compris dans ce magma de harcèlement, l'utilité et la « fonctionnalité » des cibles et des pions est mutuellement récursive. D'autant que certains pions sont aussi des cibles utilisées contre d'autres cibles. Cette pratique fait partie d'une technique bien française pour empêcher que les personnes harcelées se regroupent et puissent organiser une défense. Le « diviser pour mieux régner » avec ses pratiques de désinformation et de corruption est tout particulièrement peaufiné entre personnes harcelées, dans une société où quasiment personne n'échappe aux manipulations et aux pressions qui se développent du fait de la soumission.

Quelles sont les technologies utilisées ?

Les technologies utilisées sont inventées et développées officiellement pour la lutte contre les criminels, mais dans le contexte de corruption généralisée elles sont utilisées de façon anarchique.

Parmi celles-ci se trouvent les écoutes téléphoniques, l'interception des mails, la télédétection (notamment grâce aux GSM (dont les téléphones portables), les observations réalisées à l'aide de différentes technologies dont la localisation géographique, l'imagerie satellite, etc. [\(16\)](#) [\(17\)](#)

Certaines techniques fonctionnent avec la réception ou l'envoi d'ondes électromagnétiques. Certaines directement sur le mental des personnes.

Nota : Chaque fréquence d'onde à une possibilité d'intrusion spécifique (comme pour la radio qui se connecte sur tel ou tel canal pour capter telle émission ou pour émettre). Il suffit d'avoir identifié les fréquences d'onde concernées pour développer et adapter les technologies adéquates. [\(24\)](#) [\(25\)](#) [\(26\)](#) [\(27\)](#)

Mon choix dans le présent document, n'est pas de détailler les technologies identifiées. Il s'agit d'un sujet à part entière. Vous pouvez consulter les liens en fin de document pour avoir une première idée de ce sujet. La France se trouve dans le peloton de tête de ces domaines de recherche sur la scène internationale ; en particulier la recherche médicale et la recherche en technologies de Lyon et Grenoble. (Cité entre autres par Michel Alberganti ans son livre « Sous l'œil des puces ») [\(27\)](#).

Objectifs de l'instrumentalisation des personnes, des technologies de surveillance et de contrôle mental. Vers un harcèlement global ?

Une première question se pose concernant l'utilisation de ces technologies ultrasophistiquées de surveillance et de harcèlement : Est-ce que ces technologies sont utilisées pour le harcèlement en réseau ou bien est-ce le harcèlement en réseau qui fournit des cibles-cobayes à l'expérimentation de ces technologies, parmi lesquelles se trouvent les psycho-technologies ?

Cette problématique rejoint celle que Benno Müller-Hill avait mise en avant dans son livre « *Science nazie, science de mort* ». Benno Müller-Hill analyse dans ce livre les conditions du massacre des juifs, des tziganes, des opposants politiques, et des malades mentaux de 1933 à 1945 et des expérimentations dont ils ont été les cobayes. Il démontre qu'il s'est agi d'un massacre pour la science (pour fournir des cobayes) au moins autant que de l'organisation scientifique du massacre. (cf. J. Abadie, Fiche de lecture/Synthèse du livre) [\(28\)](#)

La recherche et le développement de ces technologies de surveillance représente des budgets monumentaux et demeurent pour la plupart secrets bien que pris sur l'argent public. Comme dans tous les domaines de recherche, ces budgets doivent être justifiés par des applications concrètes. De bonnes intentions sont toujours mises en avant : compenser des fonctionnalités perdues par des handicapés ou des accidentés, augmenter les potentiels humains, traquer les délinquants et les terroristes.

Il est vrai que de telles applications sont effectivement mises en œuvre car la science peut et sait faire des merveilles. Le problème est qu'il ne s'agit que de la partie apparente de l'iceberg et ces applications séduisantes sont également utilisées et communiquées au titre de la propagande.

Ces technologies sont testées sur des personnes à leur insu et sont aussi des technologies de harcèlement à part entière. Ces pratiques sont hors la loi. Les cibles sont isolées et harcelées pour les obliger à subir ces expérimentations illégales en plus de vouloir les soumettre à d'autres abus.

Les personnes ciblées le sont aussi par ce que les lois relatives au consentement dans les expérimentations, ne sont pas respectées dans leur cas. Le gang Stalking sert à les empêcher de faire valoir leur droit et à les retenir prisonnières de prédateurs agissant en toute impunité et avec l'admiration du public.

Cependant, il faudrait avoir la naïveté d'un enfant en bas âge pour croire que l'usage de ces technologies est réservé pour une poignée de personnes ; que ce soit au regard des sommes monumentales qui sont investies, qu'au regard des potentiel qu'elles offrent.

Mon hypothèse est qu'elles sont utilisées pour dominer et exploiter les populations et qu'elles sont mises en application par étapes en commençant par des personnes isolées.

Ce qui est certain est que le fait d'envoyer toutes ces personnes en harceler d'autres sert à les formater pour en faire des pions-soldats-robots qui vont là où la main qui les déplace les envoie, obéissent sans savoir d'où viens l'ordre, ni à quoi ils collaborent.

Une armée de pions est déjà en place. Rien qu'autour de moi et sur mon passage, en m'utilisant comme cible et en me faisant harceler, les personnes qui ont été formatées et transformées en pions se chiffrent en milliers.

Ces méthodes ressemblent à s'y méprendre - et en plus sophistiqué - à ce que des régimes de dictateurs avaient mis en place dans le passé, comme la Stasi⁽²⁹⁾ en ex-RDA et Cointelpro⁽³⁰⁾ aux Etats Unis.

Des cibles sont persécutées par des agents des services de l'Etat, des groupes, des organisations, et par de simples citoyens. Tout le monde est utilisé contre tout le monde.

Le harcèlement en réseau, les lois et le rôle des Politiques

De nombreuses lois existent qui permettent de condamner ces abus d'autant qu'ils s'opposent au Droits de l'homme, mais pas de façon directe au regard de la spécificité de ces actes criminels. Notamment car le harcèlement infligé est stratégiquement conçu pour empêcher la personne harcelée de se défendre et de faire valoir ses droits, particulièrement en empêchant les preuves et en la menaçant.

Le harcèlement moral via le harcèlement en réseau - le Gang Stalking - et l'usage de ces technologies sont les deux pendants du crime parfait, tout comme la manipulation des pions et le harcèlement des cibles sont les deux pendants d'un harcèlement global.

Il est nécessaire de faire évoluer la législation et de rédiger des propositions de loi reflétant la réalité des pratiques pour le harcèlement en réseau et pour l'usage de ces technologies.

Concernant le Stalking, nous avons vu que plusieurs pays ont déjà voté des lois dont le Canada qui est en avance sur les autres. La France quant à elle n'a rien mis en place. Cependant un projet de loi sur le harcèlement criminel dans la vie privée (pas en groupe ni en réseaux) a été rédigé qui

malheureusement ressemble surtout à une coquille vide. S'il est voté tel quel il facilitera la mise en œuvre de simulacres de justice. ⁽¹³⁾

Dans tous les cas le Gang Stalking, le harcèlement criminel en réseau, n'est ni qualifié, ni reconnu comme tel dans aucun texte de loi.

Pour ce qui est de la législation française pour de « simples » cas de harcèlement moral au travail, elle conduit les victimes à reconnaître qu'elles sont soit malades soit handicapées pour pouvoir obtenir une prise en charge, un dédommagement souvent minime ; autrement dit à se laisser crucifiées psychologiquement et socialement. C'est la solution finale qui leur est proposée dans un ensemble de lois et d'accompagnements - via les personnes qui sont censées les défendre et les aider - qui protège les comportements pervers et favorise leur déploiement.

Rappelons que les textes de loi ont une structure verticale et que les lois se trouvant en-dessous des textes supérieurs ne peuvent pas légalement en ôter des droits ou en limiter la portée. Donc les spécifications de la Constitution, et des Droits de l'Homme devraient pouvoir être directement applicables ainsi que le Droit Européen.

Ce qui signifie que certains textes de lois inférieurs et certains décrets sont à proprement parler hors la loi. Ceci se constate dans de multiples domaines autres que la défense contre le harcèlement. Et c'est également pour cette raison que dans certains cas il n'y aura que la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui pourra peut-être défendre les victimes.

Cependant il existe certains textes de loi française qui peuvent permettre une certaine défense pour les victimes de harcèlement, et celles-ci feraient bien de se demander pourquoi ces textes ne sont pas exploités par leurs défenseurs.

A commencer par :

L'article 40 du Code de procédure pénale qui dispose que : « toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs ».

Ce texte de loi ne serait-il utilisé qu'à contre-emploi quand il y a une personnalité politique dénonçant des actes de pédophilie contre une autre pour la faire taire ? D'ailleurs depuis que la personne en question s'est tue, nous n'entendons plus parler de ce qui a été transmis au Procureur de la république.

Mais aussi :

Les personnes morales, à l'exclusion de l'Etat, sont responsables pénalement, selon les distinctions des articles 121-4 à 121-7, des infractions commises, pour leur compte, par leurs organes ou représentants. (...) La responsabilité pénale des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa de l'article 121-3.

Article 121-7 : Est complice d'un crime ou d'un délit la personne qui sciemment, par aide ou assistance, en a facilité la préparation ou la consommation.

Est également complice la personne qui par don, promesse, menace, ordre, abus d'autorité ou de pouvoir aura provoqué à une infraction ou donné des instructions pour la commettre.

Article 222-33-2 : Le fait de harceler autrui par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende.

Article 222-14-2 : Le fait pour une personne de participer sciemment à un groupement, même formé de façon temporaire, en vue de la préparation, caractérisée par un ou plusieurs faits matériels, de violences volontaires contre les personnes ou de destructions ou dégradations de biens est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

*Article 222-14-3 Les violences prévues par les dispositions de la présente section sont réprimées quelle que soit leur nature, **y compris s'il s'agit de violences psychologiques.***

L'application de ces textes est compliquée – mais pas impossible – au regard du fait qu'elle dispense l'Etat de son application. Ceci démontrera-t-il encore cela ?

Conclusion et Action

Dans tous les cas les citoyens ne peuvent pas continuer à se laisser anesthésier et se persuader qu'ils sont épargnés. Ils devraient réagir. Ce sont eux qui doivent faire changer les choses et faire sortir les personnalités politiques de ce mutisme. La plupart des politiques savent ce qu'il en est, bien que certaines des pratiques inhérentes au harcèlement puissent éventuellement leur échapper.

Nous pouvons tous nous poser la question : Pourquoi, alors que les violences morales défraient la chronique, aucune personnalité politique ne met ce sujet à son programme ?

Et ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas d'un parti politique plus que d'un autre. En ce qui me concerne, depuis que je suis la cible de ce harcèlement en réseau, j'ai vu passer trois Présidents de la République différents, et des alternances, et jamais rien n'a changé. Ce qui démontre, si cela était encore nécessaire, qu'il y a bien un pouvoir transversal, sous-terrain, et qu'il est malveillant.

Ce qui ne veut pas dire que le pouvoir vertical avec à sa tête le Président de la République n'en porte aucune responsabilité, bien au contraire. Et en période électorale la question se pose : que vont faire les successeurs au Gouvernement ? Que vont faire les candidats que nous soutenons ?

Il est temps que les responsables politiques sortent du déni, cessent de fuir, et reconnaissent ouvertement la réalité et l'envergure du harcèlement moral en France, l'atteinte aux libertés et à la vie privée, le harcèlement en réseau et le harcèlement d'Etat avec les technologies utilisées. Nous devons exiger qu'ils s'engagent concrètement à chercher et à mettre en œuvre des solutions contre ces pratiques pour que tous les citoyens puissent être respectés et faire valoir leurs droits.

Je remercie toutes les personnes qui agiront en diffusant ce document :

<http://conscience-vraie.info/harcelement-en-reseau-harcelement-global.htm>

Références, liens

Cette sélection de références et de liens est volontairement axée sur des synthèses et des informations pragmatiques en relation directe avec la réalité du terrain et sur les informations les moins connues d'un public large. Il s'agit d'une short-list principalement d'informations présentes sur le web, avec peu de théorie ; ceci afin que le lecteur ne s'égaré pas dans des théories théoriciennes. (Beaucoup sont intéressantes mais ce n'est pas le sujet du présent document)

Avertissement : concernant les liens externes au site conscience-vraie.info, certains documents et livres contiennent quelques contre-vérités qui fonctionnent à la manière de l'induction, voire de messages subliminaux, visant à dissuader les cibles de parler et de chercher à se défendre. S'ils sont mentionnés ici, c'est qu'ils contiennent cependant des informations spécifiques et utiles, mais chacun doit exercer son discernement.

J'attire également l'attention des lecteurs sur le fait que des sites de désinformations existent sur le web (certains sites en anglais). Ils visent à discréditer les victimes de plusieurs façons ; parfois se présentant comme des groupes de défense et en présentant le Gang Stalking sous une apparence superficielle, voire anodine, sans aucune proportion avec la réalité.

Légende des références :

M-HM : Manipulation et Harcèlement **GS** : Gang Stalking **T-E** : Technologies et expérimentations **V-T** : Témoignages de victimes



: livre



: lien web

X : traite directement le sujet **/** : concerne ou introduit le sujet

Liens - références	M-HM	GS	T-E	V-T		
1.Stratégie : http://www.conscience-vraie.info/strategie.htm	/	/				
2.Stanley Milgram "Soumission à l'autorité" Almann-Lévy, 1974 / J.A. Synthèse : http://www.conscience-vraie.info/stanley-milgram-soumission_a_l_autorite.htm	X	/				
3.Josselyne Abadie, Réseaux : http://www.conscience-vraie.info/reseaux-pouvoir.htm	/	X				
4.MF Hirigoyen , Le Harcèlement moral, la violence perverse au quotidien - Ed. La découverte et Syros 1998	X			/		
5. Josselyne Abadie, Manipulation du/par le langage : http://www.conscience-vraie.info/parole-manipulation.htm	X	/				
6. Gaslighting : http://en.wikipedia.org/wiki/Gaslighting	X					
7. Livre : Victor Santoro (30 June 1994). "Gaslighting: How to Drive Your Enemies Crazy"	X	/				
Leparisien.fr : http://www.leparisien.fr/societe/le-stalking-un-harcèlement-trop-mal-connu-11-10-2010-1104329.php	X					
8. NCJRS (USA) : https://www.ncjrs.gov/ovc_archives/reports/help_series/pdf/stalkingvictimization.txt	X					
9. Le harcèlement criminel au Canada : http://www.justice.gc.ca/fra/pi/vf-fv/pub/har/index.html	X					
10. Information juridique en Belgique : http://www.droitbelge.be/news_detail.asp?id=336	X					
11.Loi sur le harcèlement obsessionnel au Luxembourg : http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2009/0134/a134.pdf#page=3%E2%80%B9/	X					
12.Information officielle sur le harcèlement obsessionnel en Suisse : http://www.ge.ch/violences-domestiques/doc/stalking.pdf	X					
13.Proposition de loi en France : http://www.senat.fr/leg/pp109-451.html	/					
14. Information de la Police Belge sur le harcèlement obsessionnel numérique : http://www.polfed-fedpol.be/crim/crim_fccu_stalking_fr.php	X					
15.Gang Stalking : http://gangstalkingworld.wordpress.com/	X	X	/			
16. N. Desurmont, Vers une Problématique du Harcèlement Criminel en Réseau http://classiques.uqac.ca/contemporains/desurmont_nicolas/vers_problematique_harcèlement_reseau/vers_problematique_harcèlement_reseau.pdf	X	X	X	X		
17.N. Desurmont, Essai de caractérisation des phénomènes de stalking dans un contexte juridique et politique : radiogoniométrie et filature	X	X	X	X		
18.MF Hirigoyen, Le Harcèlement moral dans la vie professionnelle / Démêler le vrai du faux - Ed. La découverte / J.A : http://www.conscience-vraie.info/harcèlement-moral-hirigoyen.htm	X	/				
19. La perversité du système : http://www.conscience-vraie.info/harcèlement-moral.htm	X	/				
20.Synthèse sur le Harcèlement : http://fr.wikipedia.org/wiki/Harcèlement	X	/				
20.Harcèlement d'Etat : http://paris.indymedia.org/spip.php?article1058	X	X				
21.Statistiques de la Police américaine : http://bjs.ojp.usdoj.gov/content/pub/pdf/svus.pdf	X	X		X		
http://rudy2.wordpress.com/harcèlement-quotidien-de-milliers-daméricains-respectueux-des-lois-par-l'utilisation-de-la-surveillance-neurale-a-distance/	X	X	X	X		
Le harcèlement criminel au Québec : http://www.sq.gouv.qc.ca/prevenir-la-criminalite/la-surete-vous-conseille/protegez-vous-harcèlement-criminel-sq.jsp	X					
22 Individus ciblés au Canada : http://www.stopos.info/osatv.pdf - http://targetedindividualscanada.wordpress.com/tag/gagged-person/	X	X	X	X		
23.Dr. Margaret Singer, Tactiques coercitives de manipulation mentale : http://www.conscience-vraie.info/tactiques-coercitives-manipulation-mentale.htm	X					
Claude Kergomard, la télédétection aérospatiale : http://www.geographie.ens.fr/IMG/file/kergomard/Teledetection/CTeledetection.pdf	/	/	X			
24.John J. McMurtrey, Remote Behavioral Influence Technology Evidence : http://www.slavery.org.uk/RBITE.htm En Français : http://lire-dans-les-pensees.blogspot.com/p/preuve-de-l'existence-de-technologies-de.html	X	X	X	X		
25. Scan du cerveau : http://www.brainwavescience.com/counterterrorism.php	/	/	X			
26 Julianne McKinney, Electronic Surveillance Project : http://sm4csi.home.xs4all.nl/nwo/MindControl/Microwave.Harassment.And.Mind-Control.Experimentation.htm	X	X	X			
27.Michel Alberganti, Sous l'œil des puces, Actes Sud, http://www.smallbrothers.org/		/	X			
28.Benno Müller-Hill, Science nazie, science de mort Odile Jacob 1984 /1989 Josselyne Abadie, http://www.conscience-vraie.info/science-nazie-science-de-mort.htm			X			
Histoire et actualités en vidéos : http://www.conscience-vraie.info/contrôle-mental-et-cobayes-humains.htm#control_mental_surveillance_viol_vie_privé_mental	/		X			
29.Stasi : http://fr.wikipedia.org/wiki/Ministère_de_la_Sécurité_nationale	X	X	/			
30.Cointelpro : http://fr.wikipedia.org/wiki/COINTELPRO	X	X	/			